

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

**2018 V. 354** Vœu relatif à la création de places réservées pour les enfants en situation de handicap dans le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel ».

Rattaché au projet de délibération 2018 DASES 22 « Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap ».

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la stratégie dite « *Handicap, inclusion et accessibilité universelle* » pour 2017-2021 ;

Considérant que l'axe 2 de cette stratégie consiste à « *favoriser une inclusion accompagnée* » des personnes en situation de handicap ;

Considérant que la possibilité donnée aux enfants en situation de handicap de partir en vacances avec des enfants non handicapés est très importante pour l'inclusion, l'insertion et l'intégration de ces premiers ;

Considérant cependant que dans le cadre des « Vacances Arc-en-Ciel » organisées par la municipalité, seulement « *70 enfants en situation de handicap partent en séjour d'été chaque année* » d'après les chiffres de la stratégie de la Ville citée plus haut ;

Considérant que le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel », permettant à des milliers de jeunes parisiens de partir en vacances à moindre coût, ne prévoit aucun mécanisme de discrimination positive ni aucun avantage particulier pour les enfants en situation de handicap ;

Considérant que les enfants en situation de handicap voulant partir en vacances par le biais de ce dispositif sont soumis à la même procédure de tirage au sort que les enfants non handicapés ;

Considérant que les familles d'enfants en situation de handicap se retrouvent alors souvent dans l'obligation de recourir à des colonies de vacances privées, entraînant des coûts financiers beaucoup plus élevés que le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel ».

Sur la proposition des élus du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réserve des places prioritaires pour les enfants en situation de handicap dans le dispositif « Vacances Arc-en-Ciel ».